

DECISION N° 72-2020

Portant délégation de signature à Madame Nathalie NOEL, Directrice par intérim de l'IFSI du CHU Sud

Le directeur général du centre hospitalier universitaire de La Réunion,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.6143-7 relatif à la délégation de signature du directeur d'établissement ;

Vu les articles D.6143-33 à 35 et R 6143-38 du code de la santé publique relatifs à la délégation de signature des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du Président de La République du 30 mai 2016 nommant Monsieur Lionel CALENGE directeur général du centre hospitalier universitaire de La Réunion ;

Vu le courrier adressé à Monsieur Le Président de la Région en date du 30 septembre 2020 demandant l'agrément de Madame Nathalie NOEL en qualité de directrice par intérim de l'IFSI du CHU Sud Réunion ;

DECIDE

Article 1

Madame Nathalie NOEL, Cadre Supérieur de Santé, assure les fonctions de :

- Directrice par intérim de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, du CHU Sud Réunion à compter du 1^{er} octobre 2020

Et à ce titre dispose d'une délégation de signature.

Article 2

Madame Nathalie NOEL dispose d'une délégation de signature pour les correspondances, actes et décisions, portant sur :

- Les actes de gestion courante relative à la scolarité des étudiants, n'engageant que la responsabilité des instituts, dont elle est responsable sous l'autorité du Directeur de l'Enseignement, Coordonnateur Général des IES ;
- Les conventions individuelles de stage des étudiants

Article 3

Dans le cadre de la présente délégation, Madame Nathalie NOEL, fera précéder sa signature de la mention « Pour le directeur général et par délégation » suivie de ses fonctions.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie NOEL, une délégation de signature est accordée à Madame Sabine HODGI, Cadre de Santé ou à Monsieur Franck BELLIER, Directeur de l'enseignement, Coordonnateur général des IES, pour les actes de gestion courante et les conventions individuelles mentionnées à l'article 2 de la présente délégation.

Article 5

La présente décision annule et remplace les précédentes décisions.

Madame Nathalie NOEL réfèrera auprès du Directeur de l'Enseignement, Coordonnateur Général des IES, de sa gestion ainsi que des éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de la présente

Article 6

La présente décision sera publiée sur le site internet du CHU de La Réunion.

Fait à Saint-Paul, le 8 octobre 2020

Le Directeur Général du CHU de La Réunion


Lionel CALENGÉ



Transmission :

Pour notification

- Mme NOEL Nathalie, directrice par intérim de l'IFSI du CHU Sud
- Mme HODGI Sabine, cadre de santé
- M. BELLIER Franck, Directeur de l'Enseignement – Coordonnateur général des IES

Pour publication

Site internet du CHU de La Réunion